

CH_VB 81.487 vom 7. Oktober 1982

Bundesverwaltung, 1982-10-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_81.487

FR: CH_VB 81.487 du 7 octobre 1982

IT: CH_VB 81.487 del 7 ottobre 1982

Volltext

7. Oktober 1982 N 1407 Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion #ST# 81.487 Postulat Crevoisier Gesundheitswesen. Kosten Coût de la santé Wortlaut des Postulates vom 30. September 1981 Das Gesundheitswesen wird für Kranke, Verunfallte, Versicherungsgesellschaften und öffentliche Hand immer teurer. Es ist daher dringend nötig, die unverhältnismässig hohe Teuerung auf diesem Gebiet zu bremsen, ohne dabei jedoch die Gesundheitspflege zu beeinträchtigen. Zu diesem Zweck sollten unseres Erachtens unter anderem die Krankheits- und Unfallverhütung - insbesondere am Arbeitsplatz - verstärkt, die Aufgaben unter den am Gesundheitswesen Beteiligten neu verteilt und die Investitionen für Spitaleinrichtungen besser koordiniert werden. Wir bitten daher den Bundesrat, für das Gesundheitswesen unverzüglich eine die körperliche und geistige Gesundheit umfassende Gesamtkonzeption auszuarbeiten. Texte du postulat du 30 septembre 1981 La santé coûte de plus en plus cher aux personnes malades ou accidentées, aux compagnies d'assurances et aux collectivités publiques. Il devient donc urgent d'enrayer l'inflation démesurée de ces dépenses sans pour autant sacrifier la santé de la population. La prévention des maladies et des accidents - notamment sur les lieux de travail - une nouvelle répartition des tâches entre les différents intervenants dans ce domaine, une meilleure coordination des investissements pour les équipements hospitaliers devraient - pensons-nous - parmi d'autres mesures encore, être mises en œuvre dans ce but. Nous demandons par conséquent au Conseil fédéral de mettre sans délai à l'étude une conception globale de la santé publique - physique et mentale. Mitunterzeichner - Cosignataires: Carobbio, Dafflon, Forel, Herczog, Magnin, Mascarin (6) Schriftliche Begründung - Développement par écrit L'auteur renonce au développement et désire une réponse écrite. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates Rapport écrit du Conseil fédéral La progression des coûts de la santé publique a pris des proportions qui posent de grands problèmes à tous les intéressés, en particulier aux caisses-maladie et à leurs membres ainsi qu'aux pouvoirs publics. Comme nous l'avons souligné dans de nombreux rapports répondant à des interventions parlementaires, il est nécessaire de contrecarrer ce processus. Cependant, nous avons toujours insisté sur le fait que la lutte contre l'explosion des coûts n'est pas une tâche facile, étant donné que les causes de ce phénomène sont très diverses. Dès lors, il s'agit de prendre des mesures respectivement appropriées aux domaines en cause. Et c'est pourquoi nous proposons, dans notre projet de révision partielle de l'assurance-maladie, une série de mesures qui, à notre avis, auront un effet régulateur sur les dépenses. L'auteur du postulat requiert l'élaboration d'une conception globale de la santé publique, qu'il considère comme une mesure propre à juguler l'augmentation des coûts; il convient toutefois de lui faire remarquer que la santé publique est en premier lieu du ressort des cantons, la Confédération ne disposant en effet, dans ce domaine, que de compétences très limitées (voir en particulier l'art. 69 de la constitution). Il faut d'autre part tenir compte du fait que les mesures prises par la Confédération en matière d'assurances

sociales,, notamment d'assurance-maladie, accidents et invalidité, et les mesures prises par les cantons en matière de santé publique s'influencent réciproquement. Lors de l'élaboration des propositions relatives à la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la conception fédéraliste de la santé publique, que nous avons présentée, a rencontré une large adhésion. Cependant, les cantons, en particulier, ont refusé de transférer plus de tâches à la Confédération. Dans notre premier paquet de propositions en vue d'une nouvelle répartition desdites tâches, que nous venons de soumettre au Parlement, nous prévoyons certes de maintenir cette conception fédéraliste, mais aussi de faire participer davantage les cantons au financement de l'assurance-maladie, vu l'influence que la santé publique exerce sur celle-ci. Il ne serait pas judicieux - ainsi que l'auteur du postulat le propose - d'élaborer maintenant une conception globale de la santé publique et de mettre par là même en question les propositions précitées, avant que le Parlement n'ait pris position à leur sujet. Il convient par ailleurs de considérer que l'élaboration d'une conception globale nécessite beaucoup de temps, comme l'expérience l'a démontré. En outre, il ne serait vraisemblablement pas possible de mettre sur pied une telle conception - qui aurait pratiquement pour résultat de renforcer les directives des autorités centrales - sans modifier au préalable la constitution fédérale. Ladite conception ne serait ainsi pas en mesure de résoudre les problèmes que pose aujourd'hui la croissance des coûts de la santé publique. Raison pour laquelle il convient d'abord de trouver une solution à chacun de ces problèmes, dans le cadre des compétences dont dispose la Confédération en matière d'assurance-maladie et dans les autres assurances sociales. De plus, on peut s'attendre à ce que les cantons reconnaissent également la nécessité de mesures propres à freiner les dépenses, car ils subissent, eux aussi, et dans une forte mesure les répercussions financières de la progression des coûts dans le domaine de la santé publique, et avant tout dans le secteur hospitalier.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates
Déclaration écrite du Conseil fédéral
Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.
Diskussion siehe unten
Discussion voir ci-après #ST# 81.447
Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion
Kostenentwicklung im Gesundheitswesen und Krankenversicherungsprämien
Interpellation du groupe socialiste
Coût de la santé publique et primes de l'assurance-maladie
Diskussion - Discussion
Siehe Jahrgang 1981, Seite 1771 -
Voir année 1981, page 1771
Zehnder: Bei der Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion geht es um die Kostenentwicklung im Gesundheitswesen und die Auswirkungen auf die Krankenversicherungsprämien. Die Antwort des Bundesrates vermag nicht zu befriedigen, obwohl er zuhanden der Öffentlichkeit die ernsthafte Problematik der enormen Kostenentwicklung im Gesundheitswesen bestätigt und Massnahmen gegen diese unheilvolle Entwicklung als notwendig erachtet, wie er auch zugibt, dass die Beitragsplafonierung des Bundes zulasten der Krankenkassen für die Versicherten mit Familie und

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali
Postulat Crevoisier
Gesundheitswesen. Kosten
Postulat Crevoisier
Coût de la santé
In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr 1982
Année Anno
Band IV
Volume
Volume
Session Herbstsession
Session Session
d'automne
Sessione Sessione
autunnale
Rat Nationalrat
Conseil Conseil national
Consiglio Consiglio nazionale
Sitzung
14 Séance
Seduta
Geschäftsnummer 81.487
Numéro d'objet
Numero dell'oggetto
Datum
07.10.1982 - 08:00
Date Data
Seite 1407-1407
Page Pagina
Ref. No 20 010 804
Dieses

Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.